

L'ajournement

De toute évidence, notre inquiétude au sujet de l'ingérence politique, qu'elle soit justifiée ou non, découle d'un fait bien simple: des élections ont eu lieu en 1979 et des paiements ont été effectués en 1978 et 1979. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que ces deux années-là, les Canadiens étaient méfiants. Le ministre a déclaré, en réponse à une question du député de Red Deer (M. Towers) il y a deux jours, qu'il ne compte pas faire de versement cette année, mais nous prévoyons des élections l'an prochain. Une fois encore, nous craignons une ingérence politique. Je ne dis pas que ces craintes sont fondées, monsieur le Président. Je crois néanmoins qu'il importe de mettre le gouvernement au courant des préoccupations qu'éprouvent les agriculteurs à l'heure actuelle.

● (1800)

Entre autres choses, monsieur le Président, ceux-ci s'inquiètent de voir que le programme ne tient pas compte de leurs besoins financiers réels. Ensuite, si nous déterminons les modalités du programme en fonction des besoins régionaux, les besoins de l'agriculteur même se trouvent à être négligés par rapport à ceux de la région dans son ensemble. Deux critiques s'imposent. Tout d'abord, il est possible que l'agriculteur se retrouve du mauvais côté de la frontière délimitant une région donnée et que, ayant subi des pertes occasionnées par la sécheresse, ou ayant réalisé de maigres bénéfices, il ne touche cependant pas un sou, car la région dans laquelle il est établi n'a pas été touchée. A l'inverse, et je sais pertinemment que la chose s'est produite, des agriculteurs prospères bénéficient des subventions versées en vertu du Programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest, simplement parce que leur exploitation se trouve dans une région généralement défavorisée.

J'insiste là-dessus, monsieur le Président. L'un des principaux reproches qu'il convient d'adresser à l'égard de ce programme est qu'il vise chacune des régions dans leur ensemble, c'est-à-dire qu'il favorise les fabricants de machines agricoles et les fabricants d'engrais, sur une base régionale. Nous n'avons rien prévu pour protéger l'agriculteur même. Nous avons cependant un programme qui protège essentiellement les domaines d'activité connexes. C'est ainsi que les fabricants de tracteurs et de moissonneuses-batteuses et les fabricants d'engrais sont désormais assurés de la stabilité de leur situation financière, mais pas l'agriculteur.

Si je fais part de ces préoccupations que soulève le programme, c'est que j'estime qu'il est extrêmement important, puisque l'on compte revoir le programme en octobre, d'inviter avant toutes choses les agriculteurs des Prairies à faire part de leurs doléances au gouvernement et ensuite, il conviendrait de pousser le gouvernement à charger le comité pertinent de faire une enquête approfondie pour s'assurer que le programme tient suffisamment compte des besoins particuliers des agriculteurs et que ces derniers auront le loisir de collaborer de près à la préparation des modifications qui seront recommandées.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il faut vraiment avoir l'esprit tordu comme le député pour soutenir que les paiements effectués dans le cadre de ce programme sont une manœuvre électorale. Je ne vois pas comment il peut en venir à une telle conclusion. Le député affirme que la méthode d'établissement de la moyenne sur cinq ans utilisée aux fins du Programme de stabilisation pour le grain de l'Ouest n'est pas assez sensible à la réalité ou, selon ses propres termes, «pas sensible aux besoins

individuels des agriculteurs». Comme l'a fait remarquer le ministre au cours d'échanges à ce sujet entre lui et le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), le gouvernement est au courant des inquiétudes exprimées plus récemment par le comité consultatif au sujet de la méthode d'établissement de la moyenne sur cinq ans prévue dans la loi actuelle. Le député ne semble pas le comprendre. Le comité a proposé de réduire cette période à trois ans, de façon que la moyenne réponde davantage à la situation actuelle. C'est ce que cherche à faire adopter le ministre. Le problème vient du fait que les paiements ne viennent pas suffisamment rapidement quand diminuent les liquidités nettes des agriculteurs de l'Ouest.

On a entrepris une importante révision qui est sur le point de se terminer. Divers ajustements ou choix pour le gouvernement susceptibles de modifier le programme et d'en améliorer l'efficacité sont à l'étude, mais le cabinet n'en a pas encore été saisi. On pourrait envisager notamment d'établir une moyenne sur trois ans. Je voudrais ajouter toutefois qu'avec ce système, aucun paiement n'aurait été effectué en 1980, 1981 ni 1982.

● (1805)

Comme on l'a déjà signalé, une formule d'établissement de la moyenne sur trois ans répondra plus rapidement aux périodes de marasme que connaît l'économie agricole. Cependant, les paiements effectués à partir du fonds selon cette formule risquent de bouleverser le programme. Le gouvernement doit évaluer attentivement ces risques.

Dans sa question, le député laisse entendre que ce programme sera peut-être plus réaliste si l'on y prévoit des rajustements en fonction de l'inflation. Cependant, après examen du programme, il appert que si ces ajustements avaient été prévus dans la formule d'étalement sur cinq ans utilisée au cours des sept dernières années, le programme de stabilisation du prix des grains de l'Ouest ne serait plus viable au taux actuel. On y tient compte d'une période d'inflation galopante qui risque de rendre le programme moins sensible aux besoins des producteurs de l'Ouest.

Cette étude a bien entendu permis de déceler d'autres problèmes sans rapport avec le nombre d'années sur lequel la moyenne est établie en vue de calculer les paiements.

Sauf erreur, le comité consultatif a recommandé au ministre chargé de ce programme d'envisager une modification en vue de calculer les recettes pour chaque campagne agricole et non chaque année; il a recommandé également d'offrir des options de participation qui permettront aux producteurs de se retirer dans certaines circonstances. Il faudra voir dans quelle mesure on peut rendre ce programme plus souple sans en restreindre ses avantages. On a recommandé également de tenir compte des frais d'intérêt relatifs au matériel agricole, lesquels ne sont pas considérés actuellement comme une dépense admissible aux termes du programme.

Le député doit admettre que si aucun paiement n'a été effectué malgré la baisse du prix des céréales et la hausse des coûts de production, c'est essentiellement parce que le volume des livraisons et des ventes à l'exportation augmente chaque année. Ces volumes ont augmenté chaque année grâce à l'amélioration du réseau de transport et de manutention et à l'expansion des ventes à l'exportation due aux efforts de la Commission canadienne du blé.